

## Obligations du bailleur rural

Par germier, le 12/01/2009 à 09:55

le bailleur d'une exploitation agricole(statut du fermage) doit il faire procéder, pour la partie habitation aux divers diagnostics incombant aux bailleurs d'habitation ?

Par Tisuisse, le 12/01/2009 à 14:44

Bonjour,

Un bonjour en arrivant ? vous ne connaissez pas, bien sûr!

Par germier, le 12/01/2009 à 18:24

effectivement, aussi je présente mes excuses, et non je m'excuse[fluo][/fluo]

Par Gardes, le 23/01/2009 à 04:39

Les diagnostic se font lorsqu'il y a vente ou mise en location.

## Par germier, le 23/01/2009 à 21:28

Bonsoir,

un bail à ferme etant une mise en location, je dois en conclure que les obligations du bailleur s'imposent

mais je ferai remarquer que le bail à ferme ne relève pas du droit commun de la location,

donc ?????

Tissuisse, le Monsieur ne m'a pas dit bonjour

## Par Gardes, le 27/01/2009 à 00:00

Alors bonjour.

Vous avez raison le bail à ferme relève de textes particuliers ceux du code rural mais aussi en partie des dispositions du code civil.

S'il s'agit actuellement d'une entrée dans les lieux, pour l'habitation les diagnostics ont du être réalisés.

Salutations.